



Communiqué de presse

15/10/2004

L'OPQIBI AU SALON DES MAIRES 2004

L'ESPACE QUALIFICATION - HALL 3 - ALLÉE E – N° 23

L'OPQIBI sera présent sur le stand « Espace Qualification ».

Y sont présentés les différents instruments que l'organisme met à disposition :

- des **maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre** pour les aider dans leurs recherches et leurs sélections de prestataires d'ingénierie compétents
- des **prestataires d'ingénierie** souhaitant engager une procédure de qualification

☞ La nomenclature des qualifications

Ce document recense les 160 qualifications proposées par l'OPQIBI, classées par rubrique.

☞ La règle d'attribution des qualifications

Ce document détaille les exigences auxquelles un prestataire d'ingénierie doit répondre pour obtenir une qualification et les conditions de délivrance du certificat OPQIBI.

☞ Le catalogue des fiches de qualification

Ce document présente, pour chaque qualification, une fiche détaillée comprenant une définition précise et, le cas échéant, les critères complémentaires spécifiques que doivent respecter les postulants pour l'obtenir.

☞ Le site www.opqibi.com : un accès simple et rapide aux prestataires qualifiés OPQIBI

Ce site contient toutes les informations utiles - actualisées en permanence - sur l'OPQIBI, ses qualifications, ses qualifiés.

- a) Les maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre peuvent accéder gratuitement et sans difficulté :
- à l'**annuaire des qualifiés** (accessible par raison sociale, qualifications détenues, zone géographique), dans le cadre de leurs recherches de prestataires compétents
 - à la **nomenclature des qualifications** à laquelle ils peuvent se référer pour mentionner, dans leurs appels d'offres, les qualifications OPQIBI que les candidats aux marchés devront posséder
 - aux **actualités OPQIBI** (évolutions de la nomenclature, mise en place de nouvelles qualifications, participation aux salons, ...)
- b) Les prestataires d'ingénierie peuvent y télécharger le « dossier postulant » et utiliser l'aide « en ligne » qui leur est proposée pour faciliter leur démarche de qualification.



Les Organismes de Qualification au Salon des Maires 2004

Les Organismes de Qualification délivrent des certificats de qualification, afin de sécuriser les maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre dans leurs choix de fournisseurs. Ils participeront au prochain Salon des Maires sous la bannière « Espace Qualification », dans le cadre d'une action d'information commune.

La qualification : un instrument de confiance pour les maîtres d'ouvrage publics

La qualification **atteste de la compétence** et **du professionnalisme** d'une entreprise ou d'une personne pour réaliser une prestation déterminée.

Attribuée par un organisme de qualification indépendant et impartial, elle a pour objectif **d'aider les clients dans leurs recherches et leurs sélections de fournisseurs**. En se référant aux **nomenclatures** des organismes de qualification, un maître d'ouvrage peut, dans ses appels d'offres ou ses consultations, demander les qualifications appropriées à l'objet des marchés.

Des systèmes de qualification transparents et rigoureux

Un organisme de qualification est issu d'une branche professionnelle déterminée.

Son fonctionnement doit donner confiance dans la qualification qu'il attribue. C'est pourquoi :

- ☞ un organisme de qualification est une structure juridique indépendante, à but non lucratif.
- ☞ tous les acteurs concernés par sa qualification (clients, prestataires, institutionnels et pouvoirs publics) sont représentés au sein de ses instances de décision et de fonctionnement.
- ☞ les membres et instructeurs de ses comités de qualification sont reconnus pour leur éthique et leur compétence.

Une qualification est attribuée pour une activité donnée, au regard de critères objectifs permettant de vérifier la pérennité d'une structure, sa capacité à contracter, son aptitude à mener à bien des prestations, ses moyens et ses références attestées de clients.

D'une durée de validité limitée, elle fait l'objet de contrôles périodiques et est renouvelable.

Les organismes de qualification ont travaillé en commun avec l'AFNOR et les pouvoirs publics à une **norme française définissant les exigences générales relatives aux organismes de qualification de fournisseurs**. Cette norme est actuellement en cours d'homologation.

Les entreprises qualifiées en chiffres

Aujourd'hui, près de **50 000 entreprises** sont qualifiées en France.

Leur chiffre d'affaires cumulé représente **100 Milliards d'Euros**

Elles emploient près de **900 000 salariés**.

L'Espace Qualification au Salon des Maires 2004

L'**Espace Qualification** réunira les plus importants organismes de qualification français :

- ☞ **OPQCM** qualifie les organismes de conseils en management
- ☞ **OPQF** les organismes de formation professionnelle continue
- ☞ **OPQIBI** les prestataires d'ingénierie
- ☞ **OPQTECC** les économistes et coordonnateurs de la construction
- ☞ **QUALIBAT** les entreprises du bâtiment
- ☞ **QUALIFELEC** les entreprises de l'équipement électrique
- ☞ **QUALIPAYSAGE** les entreprises du paysage
- ☞ **QUALIPROPRE** les entreprises de propreté et de services associés
- ☞ **QUALISPORT** les entreprises de réalisations de sports et de loisirs.

Documents présentés sur le stand :

- Une plaquette de présentation de la qualification
- Une fiche technique sur les conditions et modalités d'utilisation de la qualification dans les marchés publics
- Les nomenclatures des organismes de qualification

Animations sur le stand

Mardi 16 novembre 2004 :

12h - 13h : Animation/Démonstration - Stand « Espace Qualification » (Hall 3, E 23) :

Mieux connaître les systèmes de qualification pour sécuriser ses choix de prestataires avec le portail Internet : www.qualientreprises.com

L'objectif de la qualification est d'aider les maîtres d'ouvrage dans leurs recherches et leurs sélections de prestataires compétents. Aussi, les organismes de qualification ont mis en place un portail Internet commun destiné à mieux faire connaître cet instrument de confiance et ses modalités d'utilisation lors d'appels d'offres ou de consultations.

Présentation du portail Internet www.qualientreprises.com et des qualifications : OPQCM, OPQF, OPQIBI, OPQTECC, QUALIBAT, QUALIFELEC, QUALIPAYSAGE, QUALIPROPRE et QUALISPORT.

Mercredi 17 novembre 2004 :

12h - 13h : Animation/Démonstration - Stand « Espace Qualification » (Hall 3, E 23) :

Définir ses besoins avec précision : l'apport des nomenclatures des organismes de qualification

Les nomenclatures des organismes de qualifications permettent aux maîtres d'ouvrage de bien définir leurs besoins avant de lancer des appels d'offres ou des consultations. Elles sont consultables à partir du portail Internet : www.qualientreprises.com .

Présentation des nomenclatures OPQCM, OPQF, OPQIBI, OPQTECC, QUALIBAT, QUALIFELEC, QUALIPAYSAGE, QUALIPROPRE et QUALISPORT.

Jeudi 18 novembre 2004 :

12h - 13h : Animation/Démonstration - Stand « Espace Qualification » (Hall 3, E 23) :

Les nomenclatures et les annuaires des organismes de qualification : pour sélectionner des prestataires compétents

Les nomenclatures et les annuaires des organismes de qualification constituent, pour un maître d'ouvrage, des outils d'aide précieux pour sécuriser ses choix de fournisseurs capables de mener à bien ses projets. Ils peuvent être consultés à partir du portail Internet : www.qualientreprises.com

Présentation des nomenclatures et des annuaires en ligne OPQCM, OPQF, OPQIBI, OPQTECC, QUALIBAT, QUALIFELEC, QUALIPAYSAGE, QUALIPROPRE et QUALISPORT.

*L'Espace Qualification au Salon des Maires
les 16, 17 et 18 novembre 2004
Parc des Expositions de Paris, Hall 3, stand E 23*

Contact :

Murièle Dinahet

Tél. : 01.46.99.14.53 - Fax : 01.46.99.14.51 e mail opqibi@wanadoo.fr

sites internet : www.qualientreprises.com
www.salondesmaires.com